

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 15 AVRIL 2024

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie à 18 heures 30 minutes le lundi 15 avril 2024 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Monsieur Olivier EVEN, Secrétaire de séance, en présence de 16 conseillers à l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024

1. Projet de réaménagement de la traversée d'agglomération de la RD 32, rue Saint Jacques et Hent Don
2. Loyers de la maison de santé pluridisciplinaire
3. Cession de chemin au lieu-dit Kerhon
4. Affaires diverses

Sans observation, le procès verbal du conseil municipal du 24 janvier 2024 est adopté.

1/ Projet de réaménagement de la traversée d'agglomération de la RD 32, rue Saint Jacques et Hent Don

Madame Florence LE SAINT, Maire rappelle que le conseil municipal avait pour projet de sécuriser la RD 32, rue principale du bourg, sur un projet plutôt à minima. Seulement le vieillissement important des réseaux nécessitent des travaux de réfection de la rue entière et le projet de réaménagement s'est avéré nécessaire et beaucoup plus ambitieux.

Les travaux de réseaux débiteront au mois de juillet pour environ 4 mois de travaux.

Pour le réaménagement de la rue, la commune a travaillé avec l'ADAC afin de recruter la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Alexandre SERVAT pour le cabinet NORDSUD et Madame Clarisse NARDIN pour le cabinet ICI DEMAIN recrutés, sont présents afin de présenter l'AVP.

Les travaux se réaliseront en 2 tranches :

- Une tranche ferme pour la RD 32, de la rue Jean Moulin au carrefour de Mezennes
- Une tranche conditionnelle pour les rues Hent Don et Saint Jacques

L'estimatif pour la 1^{ère} tranche est présenté comme suit :

TRAVAUX \ DEPENSES		Total H.T.	T.V.A.:	Total T.T.C.
		€	20,00% €	€
1A	TERRASSEMENT	99 100,00 €	19 820,00 €	118 920,00 €
1B	VOIRIE - empierrement	42 445,00 €	8 489,00 €	50 934,00 €
1C	VOIRIE - finition	375 470,00 €	75 094,00 €	450 564,00 €
1E	GESTION EP	71 000,00 €	14 200,00 €	85 200,00 €
TOTAL TRAVAUX LOT 1		588 015,00 €	117 603,00 €	705 618,00 €

2	MARQUAGE DES REVETEMENTS	52 500,00 €	10 500,00 €	63 000,00 €
TOTAL TRAVAUX LOT 2				
		52 500,00 €	10 500,00 €	63 000,00 €

3	AMENAGEMENT PAYSAGER	36 500,00 €	7 300,00 €	43 800,00 €
TOTAL TRAVAUX LOT 3				
		36 500,00 €	7 300,00 €	43 800,00 €

TOTAL TRAVAUX		677 015,00 €	135 403,00 €	812 418,00 €
----------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------

1D	TAPIS - RD	61 200,00 €	12 240,00 €	73 440,00 €
----	------------	-------------	-------------	-------------

Après présentation de l'Avant projet et de l'estimatif :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Approuve l'APD présenté en séance
- ✓ Approuve l'estimatif des travaux à hauteur de 738 215.00 € HT pour la tranche ferme
- ✓ Autorise la Maire a lancer l'appel d'offres de travaux par lot selon la procédure adaptée,
- ✓ Autorise la Maire à signer les marchés de travaux après l'avis de la CEO
- ✓ Autorise Monsieur La Maire à signer tout avenant éventuel, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire

2/Loyers de la maison de santé pluridisciplinaire

Madame Florence LE SAINT, Maire rappelle que la présence de professionnels de santé sur la commune est historique et les habitants de la commune sont très attachés à leurs présences sur le territoire communal.

La commune a toujours été très présente pour soutenir cette présence en achetant en 2015 le cabinet médical, après le départ à la retraite d'un des trois médecins, puis en construisant en 2018 la maison de santé pluridisciplinaire actuelle pour un montant de 900 000 €. Celle-ci a accueilli les 2 médecins généralistes et le cabinet infirmier. Plusieurs professionnels médicaux, l'ont ensuite rejointe. Elle compte désormais 7 professionnels.

La Maison de santé est unanimement appréciée, car elle contribue par ses espaces et ses fonctionnalités, à un cadre de pratique moderne et chaleureux.

Elle ajoute qu'à la suite du départ du deuxième médecin à la retraite, force est de constater que le climat « médical » continue de se dégrader fortement et impacte lourdement la commune. Malgré toutes les ressources mises en œuvre, la médecine générale reste toujours dans l'attente.

Dans la volonté de relancer une dynamique et être offensive face aux nouveaux projets de Maison de Santé se montant sur le territoire, la commune de Pommerit Le Vicomte souhaite poser un premier acte en baissant les loyers de la Maison de Santé à 10€/m². Les tarifs ne seront pas revalorisés annuellement, de nouveaux baux seront établis.

Elle précise que cela peut créer une inéquité de traitement envers les autres locataires de la commune, les élus justifient cette décision au regard du service de base que constitue la santé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Valide le nouveau tarif de location à 10 € /m²
- Autorise La Maire à signer les nouveaux baux et tous les documents afférents à cette affaire

3/Cession de chemin au lieu-dit Kerhon

Madame Florence LE SAINT, Maire rappelle qu'en séance du 27 novembre 2023, le conseil municipal avait constaté la désaffectation du chemin rural cadastré YE 51 situé à Kerhon et décidé de lancer la procédure de cession des chemins ruraux avec enquête publique.

Elle ajoute que l'enquête publique s'est déroulée du 18 mars au 2 avril 2024.

A l'issue de l'enquête publique la commissaire enquêtrice a émis des conclusions favorables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, estimant que le chemin n'est plus affecté à l'usage du public, décide :

- Le déclassement et l'aliénation définitive de la parcelle cadastrée YE 51 d'une contenance de 1 000 m² au profit de Monsieur Laurent CHEVROT
- Que l'acquisition de la parcelle se fera sur la base de 0.50€/m², selon la délibération du 17/01/2021
- Décide de faire établir un acte en la forme administrative, la commune étant partie prenante, lors de la transaction,
- Décide de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition de personnel (service Droit des sols et rédaction d'actes),
- Désigne Monsieur Gilles BARS, 1^{er} adjoint pour représenter la commune lors de la signature de l'acte, Madame La Maire étant habilitée à le recevoir et à l'authentifier en vue de sa publication par le service de la publicité foncière de Guingamp.

4/Affaires diverses

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que dans les communes de moins de 2000 habitants, l'adressage devient obligatoire à compter du 1^{er} juin 2024.

La base d'adressage nationale doit être mise à jour avec la dénomination des rues, des lieux-dits et la numérotation pour tous.

Les adresses à jour c'est la garantie d'apporter une cohérence et de la clarté dans le système d'adressage, de faciliter les interventions des secours d'urgence, la livraison des courriers, des colis mais également l'arrivée de la fibre.

Elle précise que beaucoup d'adresses vont évoluer avec les noms, les changements d'écriture, les numéros, la création de nouvelles rues.

Pour informer la population, des réunions vont avoir lieu très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

BARS Gilles	BEUCAMP Martine	BELLEGOU Anne
BISSON Cyril (procuration à BEUCAMP Martine)	BROCHEN Annie (procuration à BELLEGOU Anne)	CABIOCH QUEMENER Daniel
CARRE Yves	CORREC Sylviane	EVEN Olivier Secrétaire de séance
JACQ Claudie	JANNIN Éric	LE QUERRIOU David
LE SAINT Florence	MENGUY Stéphane	PARANT Katell
POIGNANT Julien	RAISON Muriel	ROPERS Valérie